



COMMUNE DE SURPIERRE
Route de Granges 5
1527 Villeneuve

secretariat@surpierre-fr.ch
caisse@surpierre-fr.ch

SURPIERRE

INFO

journal communal

n° **15** - décembre 2025

Budget 2026
Engagements
Agenda

...



Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

La forme masculine est souvent retenue par commodité et n'implique aucune discrimination.



COMMUNE DE SURPIERRE
Route de Granges 5, 1527 Villeneuve

Villeneuve, décembre 2025

CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 15 décembre 2025, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 ;
- 2 Budget 2026 :
 - 2.1 Présentation générale ;
 - 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
 - 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux
➔ **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED
➔ **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction
➔ **CHF 6'520'000.- TTC**
 - 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.
- 3 Informations & divers

Le Conseil communal

Nota bene :

Le procès-verbal de l'assemblée du 6.10.2025 ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal (version papier, imprimée).

L'ensemble des documents est également publié sur notre site internet www.surpierre-fr.ch.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	850'895.33	101'655.30	751'361.00	89'191.40	788'921.35	157'811.13
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	143'688.85	39'410.00	144'883.15	43'360.00	138'588.85	45'026.15
2	FORMATION	2'016'264.02	402'589.20	1'784'995.26	239'365.00	1'653'207.18	193'900.40
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	42'007.17		49'067.60		33'792.67	
4	SANTÉ	563'697.15	4'500.00	569'789.90	4'500.00	539'027.45	8'214.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	744'983.20	1'200.00	729'250.34	74'000.00	625'688.40	18'679.90
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	271'105.82	7'586.44	267'423.81	7'336.93	251'240.06	11'689.14
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	1'048'389.79	934'371.71	963'056.44	844'269.48	894'645.19	766'969.38
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	10'625.43	400.00	10'617.08	400.00	9'947.93	
9	FINANCES ET IMPÔTS	97'460.22	4'268'151.00	97'795.38	4'081'852.00	94'285.72	6'028'581.37
<i>Total charges</i>		5'789'116.98		5'368'239.96		5'029'344.80	
<i>Total revenus</i>			5'759'863.65		5'384'274.81		7'230'872.17
<i>Excédent charges</i>			29'253.33				
<i>Excédent revenus</i>					16'034.85		2'201'527.37

Budget par nature

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CHARGES	5'789'116.98		5'368'239.96		5'029'344.80	
30	Charges de personnel	674'029.50		512'696.45		447'808.15	
31	Charges de biens et services et autres charges d'e	1'052'795.00		1'114'029.98		1'098'221.81	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	418'041.95		329'370.76		330'418.72	
34	Charges financières	119'646.52		96'290.77		73'611.21	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	178'784.91		314'191.85		263'924.06	
36	Charges de transfert	3'330'819.10		2'994'060.15		2'815'360.85	
38	Charges extraordinaires						
39	Imputations internes	15'000.00		7'600.00			
4	REVENUS	5'759'863.65		5'384'274.81		7'230'872.17	
40	Revenus fiscaux	3'393'500.00		3'197'640.00		3'161'682.67	
42	Taxes et redevances	866'330.00		757'630.00		693'049.23	
43	Revenus divers	1'000.00		1'000.00		137.85	
44	Revenus financiers	265'136.40		274'036.10		2'310'494.73	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciau	225'034.03		167'374.31		122'794.45	
46	Revenus de transferts	860'490.22		838'221.40		794'340.24	
48	Revenus extraordinaires	148'373.00		148'373.00		148'373.00	
49	Imputations internes						
<i>Total charges</i>		5'789'116.98		5'368'239.96		5'029'344.80	
<i>Total revenus</i>		5'759'863.65		5'384'274.81		7'230'872.17	
<i>Excédent charges</i>		29'253.33					
<i>Excédent revenus</i>				16'034.85		2'201'527.37	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	99'000.00		50'000.00		63'755.80	
2	FORMATION	6'785'578.46		627'265.40			
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	451'000.00		451'000.00			
5	PRÉVOYANCE SOCIALE			240'000.00		10'063.05	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	107'060.70		514'960.85		124'263.10	1'112.55
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	2'400'170.05		1'502'889.55		415'898.65	55'890.35
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
9	FINANCES ET IMPÔTS					57'002.90	613'980.60
<i>Total dépenses</i>		9'842'809.21		3'386'115.80		670'983.50	
<i>Total recettes</i>							670'983.50
<i>Excédent dépenses</i>		9'842'809.21		3'386'115.80			
<i>Excédent recettes</i>							



BUDGET 2026

Point 2 de l'ordre du jour

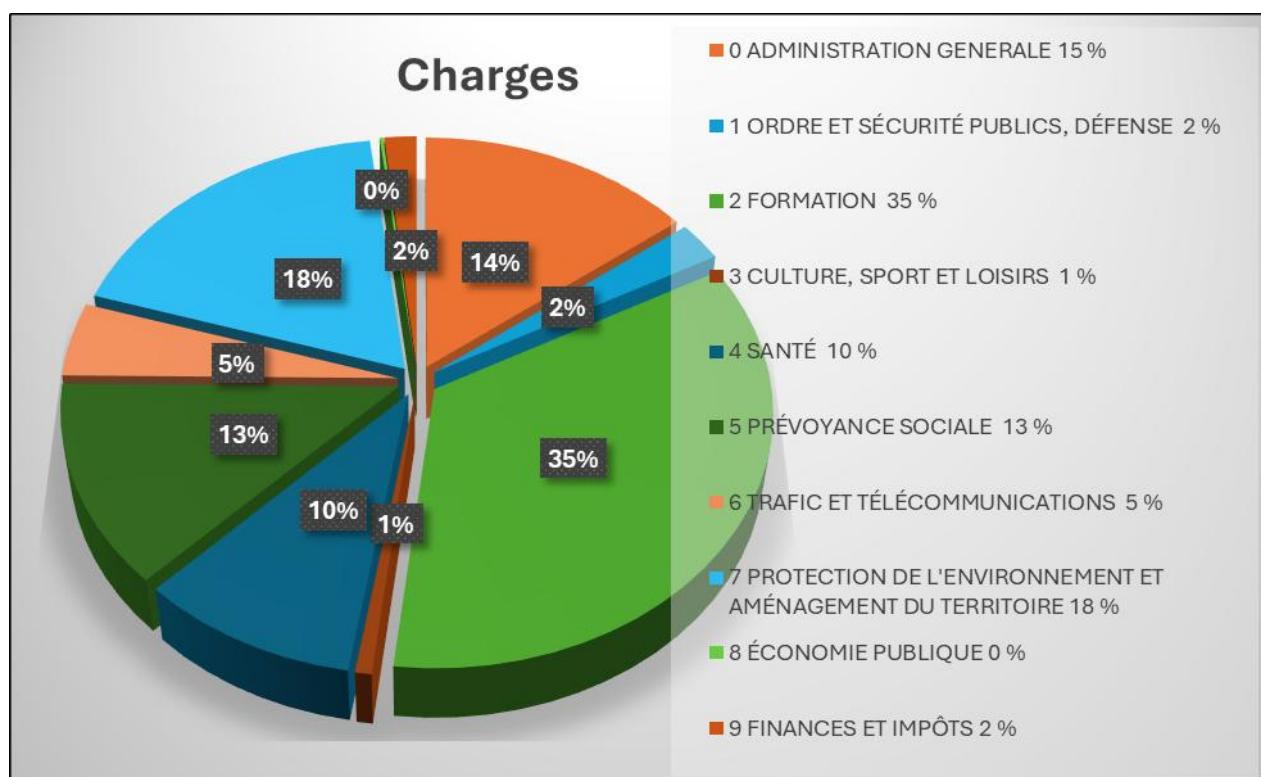
Présentation générale

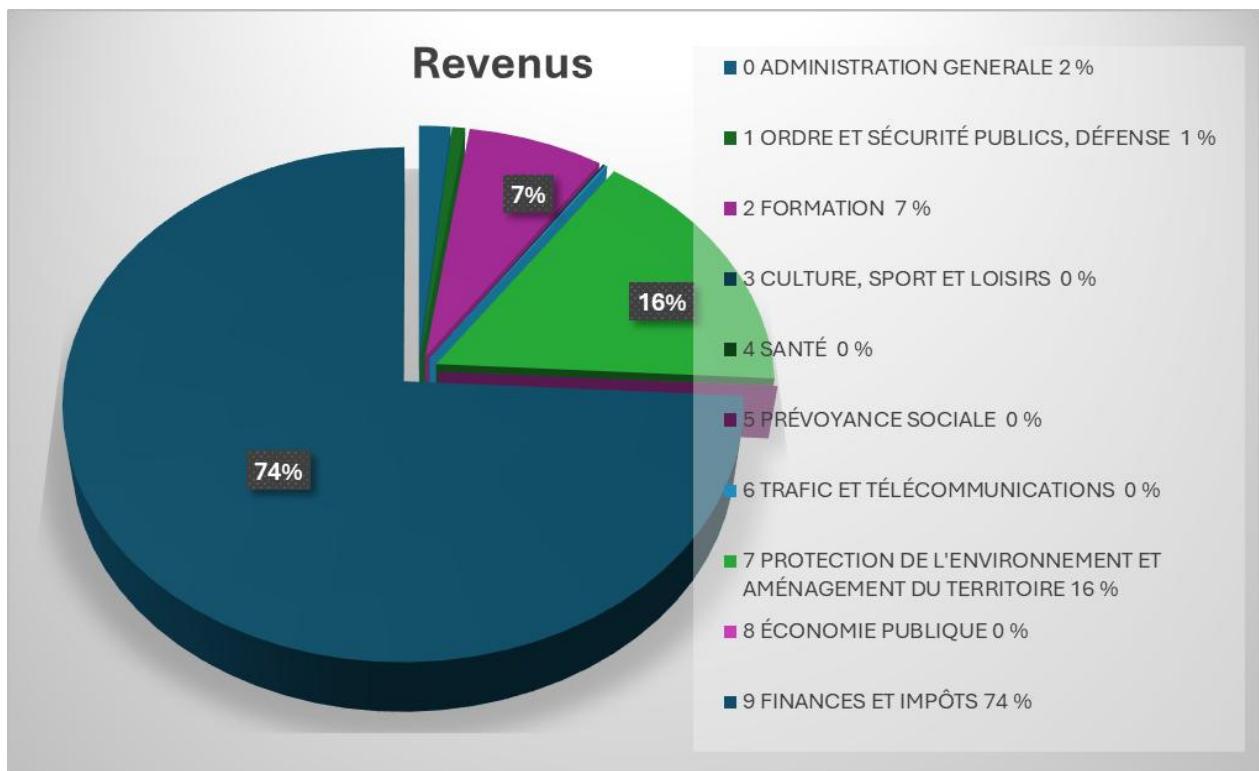
Le Conseil communal vous présente le budget de fonctionnement 2026 qui s'inscrit dans un contexte économique encore marqué par des incertitudes, mais qui témoigne de la volonté constante de notre Commune de garantir une gestion rigoureuse, équilibrée et durable des finances publiques.

Son objectif demeure de préserver la qualité des prestations offertes à la population tout en assurant la maîtrise des charges et la stabilité fiscale, en préparant l'avenir.

Ce budget s'inscrit dans la continuité d'une gestion rigoureuse, tout en intégrant les évolutions financières liées aux politiques cantonales (PAFE : Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat), à la création du Conseil général et à la mise en place de nouveaux services communaux (nouveau poste de comptable, etc.).

Le Conseil communal considère qu'un budget est équilibré lorsque l'excédent de charges ou de revenus ne dépasse pas $\pm 1\%$ du total des charges budgétisées. Pour 2026, les charges s'élèvent à CHF 5'789'116.98, en progression d'environ CHF 420'000 par rapport à 2025. Les revenus atteignent CHF 5'759'863.65, soit une augmentation de près de CHF 375'000. Le budget présente ainsi un léger excédent de charges de CHF 29'253.33, correspondant à 0.51 % du total des charges, ce qui répond pleinement au principe d'équilibre budgétaire.





Explications détaillées

L'élaboration du budget 2026 repose sur trois priorités :

- 1 Assurer la continuité et la qualité des services communaux
- 2 Anticiper les évolutions structurelles liées à la réforme de l'État (PAFE) et aux transferts de charges
- 3 Maintenir une situation financière saine en contenant la croissance des dépenses et en consolidant les revenus communaux

Le budget 2026 intègre notamment :

- Les nouvelles charges imposées par le Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE), particulièrement dans les domaines de la prévoyance sociale et des prestations complémentaires ;
- La création d'un poste de comptable pour préparer la relève au sein de l'administration des finances ;
- La mise en place du Conseil général, nouvelle institution législative de la Commune ;
- Le passage de 7 à 9 Conseillers communaux ;
- L'intégration du nouvel accueil extrascolaire (AES) et la stabilisation de ses coûts de fonctionnement ;
- Le renforcement de la gestion administrative et l'adaptation des outils informatiques (nouvel ERP communal).

Ci-après les variations majeures entre les budgets 2025 et 2026 :

0 Administration générale

Légitif :

- + CHF 19'000 pour l'introduction du Conseil général
- + CHF 10'000 lié aux élections communales et cantonales

Exécutif :

- + CHF 11'000 pour un Conseil communal à 9 membres (conforme au droit)
- - CHF 8'000 prestations de tiers, réserve inutile

Administration des finances et des contributions :

- + CHF 52'000 pour un nouveau poste de comptable afin d'anticiper la retraite de l'administratrice des finances
- - CHF 32'000 CHF pour le mandat de soutien d'une fiduciaire pour l'aide à la comptabilité et pour l'aide au bouclage comptable
- + CHF 4'500 CHF de plus pour les frais de perception des impôts par le canton

Services généraux, autres :

- + CHF 9'000 pour les frais fixes annuels liés au nouvel ERP (Enterprise Resource Planning ou progiciel de gestion intégré)

Immeubles administratifs :

- + CHF 4'000 à la grande salle pour l'achat de 2 réfrigérateurs
- + CHF 12'000 pour divers ajustements des charges répartis sur l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif

Globalement, les revenus progressent de CHF 6'600 pour le chapitre.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Service du feu communal :

- - CHF 5'700 liés aux locations des locaux à l'ADIS. En effet, les pompiers de la Commune sont d'ores et déjà affectés au point de départ de Ménières.

2 Formation

Scolarité obligatoire :

- + CHF 231'000 de charges et CHF 169'000 de revenus dont :

- + CHF 20'000 de transports scolaires à l'école primaire I, il s'agit d'une erreur de répartition au budget 2025, celle-ci est corrigée au budget 2026. Le budget global des transports scolaires reste inchangé
- - CHF 19'000 liés aux participations au C.O.
- + CHF 10'000 pour l'entretien du mur et de la clôture de l'école de Surpierre
- + CHF 4'000 liés à l'adaptation du coût de l'énergie aux comptes 2024
- + CHF 37'000 de charges d'amortissement pour le pavillon provisoire scolaire et pour le crédit d'étude de l agrandissement de l'école de Cheiry
- + CHF 9'000 de charges d'intérêts
- + CHF 177'700 de charges liées à l'AES
- + CHF 157'000 de revenus liés à l'AES

Ecoles spécialisées :

- + CHF 10'000 liés aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

3 Culture, sport et loisirs

- - CHF 8'000 transfert du montant pour l'organisation du repas au chapitre 5, prévoyance sociale

4 Santé

Globalement ce chapitre est stable, voire en légère diminution. Il y a de faibles variations entre les divers sous-chapitres qui n'apportent aucun commentaire particulier.

5 Prévoyance sociale

Invalidité :

En liens avec les mesures du PAFE, les Communes doivent assumer deux nouvelles prestations pour environ CHF 100'000. Fort heureusement, pour la Commune de Surpierre, ces nouvelles charges sont compensées par l'augmentations des impôts sur le revenu et sur la fortune, là aussi en lien avec le PAFE.

- + CHF 42'718.30 pour le financement des prestations complémentaires AI, mesure PAFE

Vieillesse et survivants :

- + CHF 59'230.90 pour le financement des prestations complémentaires AVS, mesure PAFE
- + CHF 1'000 pour les jetons de présence de la commission seniors +

- + CHF 11'000 pour les repas, cadeaux seniors et actions seniors +, dont CHF 8'000 qui étaient habituellement budgétés au chapitre 3.

Structures d'accueil extrafamilial de jour :

- Il est à relever que le nouvel accueil extrascolaire (AES) est comptabilisé au compte 2180 et non au compte 5451, seules les subventions aux crèches et autres structures d'accueil extrafamilial de jour sont comptabilisées à ce compte. En outre, les montants des subventions dans la globalité restent stables. Toutefois, les montants liés aux crèches ont tendance à augmenter. Le Conseil communal reste attentif et proposera au législatif une révision de la grille de subventionnement.

Aide aux victimes d'infraction :

- - CHF 2'800 les charges liées à la LAVI sont reprises par le Canton, mesure PAFE.

6 Trafic et télécommunications

Ce chapitre est globalement stable et n'apporte aucun commentaire particulier.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau :

- Budget stable

Traitement des eaux usées :

- Le sous-chapitre présente une progression de charges nettes d'environ CHF 27'000. Toutefois ce montant n'est pas représentatif de la nette augmentation de la participation à la STEP. 2026 est l'année de démarrage de la nouvelle organisation régionale et donc de la nouvelle facturation. En réalité, notre participation aux STEP passe de CHF 85'000 à CHF 242'000 soit une augmentation de charges de CHF 157'000. Une fois l'ensemble des mises en conformités du réseau réalisées, le règlement et la taxation devront être revus afin de remplir les exigences légales en matière de couverture des coûts. Dans le temps intermédiaire, le Conseil communal a décidé de prélever sur la réserve du maintien de la valeur.

Gestion des déchets :

- Le budget est équilibré et tient compte de la nouvelle organisation de la collecte des déchets. Il est à relever - qu'afin d'équilibrer le compte - un prélèvement sur la réserve du maintien de la valeur de CHF 13'634.82 est

nécessaire. La réserve se monte à CHF 140'291.26, celle-ci peut et doit être diminuée.

Corrections de cours d'eau :

- Un revenu de CHF 11'000 est attendu à la suite de la dissolution de l'entreprise d'endiguement de la Broye section II en 2026.

Aménagement du territoire :

- Budget stable

8 Economie publique

Ce chapitre est globalement stable et n'apporte aucun commentaire particulier

9 Finances et impôts

Impôts communaux ordinaires :

- + CHF 115'000 sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont une part liée au PAFE
- - CHF 35'000 sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques, perte atténuée par les mesures liées au PAFE
- + CHF 70'000 sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Certaines entreprises de la Commune réalisent de bons exercices.

Impôts communaux spéciaux :

- + 31'000 CHF sur les impôts spéciaux

Immeubles du patrimoine financier :

- Budget globalement stable qui ne nécessite aucun commentaire particulier

Conclusion

Le budget 2026 reflète la volonté du Conseil communal de maintenir une gestion financière responsable et tournée vers l'avenir. Il traduit un équilibre entre prudence et ambition, entre stabilité et adaptation aux évolutions de notre environnement économique et social.



ENGAGEMENTS

Point 2.3 de l'ordre du jour

Point 3.3.1 de l'ordre du jour

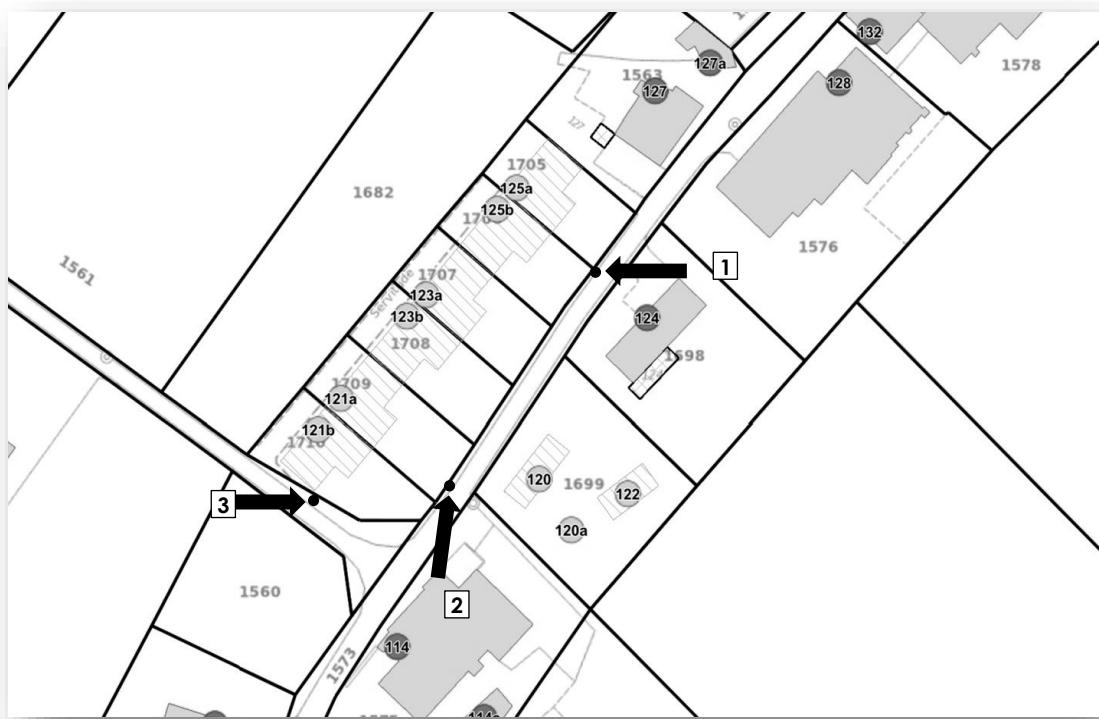
Objet : éclairage, ajout de 3 points lumineux
Emplacement : Chapelle

Demande de crédit – CHF 44'000.-

- Financement : CHF 44'000.- par le compte courant
- Amortissement : à raison de 5% par année, dès 2027
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 2'200 pendant 20 ans

Le développement du hameau de Chapelle s'est accentué ces deux dernières années et plusieurs habitations ont été érigées le long de la Route de Chapelle, en direction de Cheiry. Là où il n'y avait auparavant que des prés, se dessine aujourd'hui un nouveau quartier faisant le lien entre le centre du hameau et les habitations les plus éloignées.

L'éclairage public sur ce tronçon de route est à ce jour lacunaire et le Conseil communal souhaite corriger cette situation en y ajoutant trois point lumineux, selon le plan ci-dessous.



Des travaux de fouilles entre les nouveaux points lumineux vont être réalisés pour pouvoir assurer les raccordements électriques. La bordure de la route sera renforcée durant le chantier par la même occasion.

Point 3.3.2 de l'ordre du jour

Objet : **remplacement du système de gestion communal (ERP) et mise en place d'une GED intégrée**

Demande de crédit – CHF 99'000.-

- *Financement : CHF 99'000.- par le compte courant*
- *Amortissement : à raison de 25% par année, dès 2027*
- *Intérêt estimé : 1,5%*
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 24'750 pendant 4 ans*

1. CONTEXTE

L'administration communale utilise depuis plus de 17 ans un système informatique destiné à la gestion administrative et financière. Cet environnement, aujourd'hui en fin de vie technique, ne répond plus pleinement aux exigences actuelles en matière de sécurité, d'interopérabilité et de digitalisation des processus administratifs.

Les principales limites identifiées sont :

- Une architecture vieillissante et peu évolutive
- L'absence d'une gestion électronique des documents (GED) intégrée
- Des échanges limités entre les différents modules (finances, RH, contrôle des habitants, etc.)
- Des risques accrus de panne ou de perte de support logiciel à moyen terme

Face à ces constats, le Conseil Communal souhaite engager le processus de remplacement du système ERP communal par une solution moderne et intégrée.

2. PROJET DE REMPLACEMENT

Le projet consiste à évaluer, sélectionner et mettre en œuvre un nouvel ERP communal, comprenant notamment :

- La gestion financière et budgétaire
- La gestion des débiteurs et créanciers
- La gestion des ressources humaines et des salaires
- Le contrôle des habitants et le cadastre administratif
- Une GED intégrée avec reconnaissance de caractères (OCR) et classement électronique
- Un portail web pour les élus et utilisateurs

Définition d'un ERP : un ERP (Enterprise Resource Planning), ou progiciel de gestion intégré, est un système informatique qui regroupe, au sein d'une même plateforme, l'ensemble des outils nécessaires à la gestion des activités d'une organisation (finances, ressources humaines, facturation, cadastre, etc.). Dans le contexte communal, un ERP assure la cohérence des données, simplifie les procédures administratives et favorise la digitalisation et la transparence.

3. ETENDUE DU PROJET

Le crédit demandé permettra de financer :

- Les licences logicielles de la nouvelle solution retenue
- La mise en place et le paramétrage des modules choisis
- La formation des utilisateurs
- La migration des données historiques
- L'hébergement sécurisé en Suisse
- Ainsi que la mise en place d'une GED intégrée

Un appel d'offres ou une évaluation comparative permettra au Conseil communal de choisir le prestataire répondant le mieux aux besoins de la commune, tant sur le plan fonctionnel que financier.

4. COUTS & FINANCEMENT

Les charges uniques d'investissement sont estimées à :

Poste	Montant (CHF, HT)
Licences et matériel	30'000.-
Prestations de mise en œuvre, formation, migration	57'000.-
Total investissement estimé	87'000.-

Les charges récurrentes annuelles sont estimées à :

Poste	Montant (CHF, HT)
Maintenance, support et hébergement	24'000.-
Bureautique & double authentication	2'500.- (déjà existant)

Les charges d'exploitation du futur ERP resteront proches de celles actuellement supportées, tout en assurant une solution moderne, sécurisée et évolutive.

5. CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- L'évaluation et choix du fournisseur : 1^{er} trimestre 2026
- La mise en œuvre du projet : printemps 2026
- La mise en production : automne 2026

6. AVANTAGES ATTENDUS

- ✓ Modernisation et pérennisation du système informatique communal
- ✓ Digitalisation complète des processus administratifs
- ✓ Intégration des fonctions finances, RH, cadastre et habitants dans un seul outil
- ✓ Mise en place d'une GED centralisée et conforme aux exigences cantonales
- ✓ Sécurité accrue des données grâce à un hébergement certifié en Suisse
- ✓ Amélioration de l'efficacité et de la collaboration au sein de l'administration

7. PROPOSITION DE DECISION

L'assemblée communale de Surpierre est invitée à prendre la décision suivante :

VU

le rapport du Conseil Communal concernant le remplacement du système de gestion communal (ERP)

CONSIDERANT

la vétusté du système actuel et la nécessité d'assurer la continuité et la modernisation de la gestion administrative

DECIDE

1. *D'approuver le principe de remplacement du système ERP communal et la mise en place d'une GED intégrée pour la comptabilité.*
2. *D'octroyer au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 99'000.- TTC pour la réalisation du projet.*
3. *De prendre acte que les charges d'exploitation annuelles (env. CHF 29'000.- TTC) remplaceront celles du système actuel.*
4. *De charger le Conseil Communal de procéder à l'évaluation et au choix du prestataire ainsi qu'à la mise en œuvre du projet.*

Point 3.3.3 de l'ordre du jour

Objet : **agrandissement du site scolaire**
Emplacement : **Cheiry**

Demande de crédit de construction – CHF 6'520'000.-

- Financement : CHF 6'520'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2029 (bâtiment & infrastructures)
- Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2029 (honoraires & meubles)
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 172'780 pendant $33^{1/3}$ ans
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 99'600 pendant 10 ans

Lors de l'assemblée du mois de mai 2025, le Conseil communal a présenté à l'assemblée la situation des effectifs scolaires actuels et les projections pour les années à venir, en s'appuyant tout d'abord sur les permis de construire validés. Dans un second temps, les citoyens ont également été rendus attentifs aux potentiels autres projets de construction dans la commune, qui permettent d'affirmer que la population (et par conséquent le nombre d'élèves) n'est pas encore arrivée à son effectif maximum.

Un pavillon scolaire provisoire a été installé à Cheiry, afin de pallier le manque de locaux pour l'ouverture de classe de la rentrée 2025. Pour rappel, nous sommes déjà face à un manque de salle pour une classe enfantine, qui est installée dans la rotonde depuis quelques années, bien que ce lieu ne soit en principe pas dédié à l'enseignement. Par ailleurs, la collaboration avec la paroisse pour la mise à disposition de salles sur le site scolaire de Surpierre montre que des synergies sont déjà existantes, mais que nous avons atteint les limites de ce qui peut être fait avec ce qui existe.

Deux variantes de projet de construction / rénovation proposées par des citoyens ont également été étudiées, en plus de la proposition du Conseil communal. Les membres de l'exécutif ont maintenu leur projet d'agrandissement du site de Cheiry, celui-ci étant pleinement compatible avec les exigences du PAL et de la Commission des constructions scolaires, comme expliqué en assemblée communale.

Le programme des locaux du nouveau bâtiment est le suivant : 4 salles de classes, 2 salles d'appui, 1 salle d'activités créatrices et 1 local de rangement, 1 local administratif pour la direction, 1 salle des maîtres ainsi que les locaux techniques et sanitaires. La création d'un économat est prévue dans l'ancien local des pompiers, au rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Ce programme répond aux besoins du cercle scolaires et aux exigences du canton en termes de salles. Après réalisation du projet, le site de Cheiry pourra compter sur 2 classes enfantines et 5 classes primaires. La rotonde pourra être libérée et retrouvera sa fonction de salle multiusage. Les 2 classes primaires de Surpierre seront maintenues.

Le périmètre scolaire (place de jeu, arrêt de bus, cheminement, parking enseignants) sera réaménagé pour permettre une circulation fluide et sécurisée des véhicules et des piétons.

L'organisation du nouveau bâtiment est également pensée pour une extension future facilitée, afin de minimiser l'impact sur l'espace extérieur qui sera aménagé.

- ➔ Les plans plus détaillés du projet seront projetés et présentés par le bureau d'architecte lors de l'assemblée communale.

Esquisse du projet (Les tracés des aménagements extérieurs sont indicatifs car certains éléments doivent encore être soumis à l'approbation du Service de la mobilité)

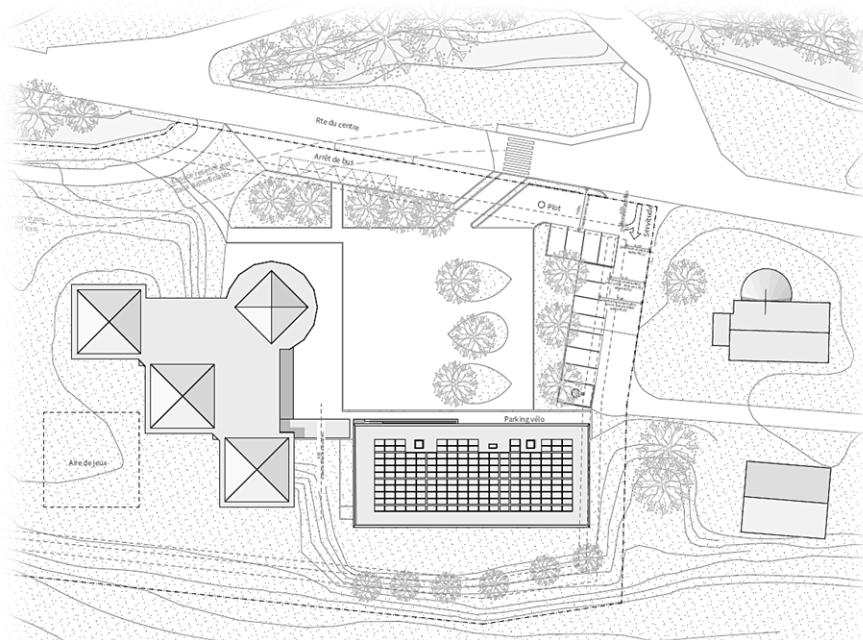


Tableau des coûts

Désignation	Montant en CHF
Travaux préparatoires	94 100,00
Excavation, gros œuvre	2 539 000,00
Install. électriques, CVC, sanitaires, install. de transport	925 600,00
Aménagements intérieurs	1 026 600,00
Aménagements extérieurs	710 100,00
Autorisations, taxes, assurances	56 000,00
Documentation, présentation, frais secondaires divers	77 000,00
Honoraires architecte, direction de travaux, ingénieurs	1 070 116,00
Honoraires déjà engagés (crédit d'étude)	-264 000,00
Meubles	190 000,00
Divers et imprévus (environ 1,5%)	97 000,00
TOTAL TTC	6 521 516,00
TOTAL TTC arrondi	6 520 000,00



INFORMATIONS

Fermeture des déchetteries & nouveau centre de tri

Les déchetteries de Surpierre et de Cheiry seront définitivement fermées à partir du lundi 5 janvier 2026. Seules nos 3 bennes compactantes resteront à disposition pour les déchets ménagers.

La dernière ouverture aura lieu le samedi 3 janvier 2026. À cette occasion, le Conseil communal offrira un vin chaud ou du thé à toutes les personnes qui passeront.

1. Nouveau système de tri dès le 5 janvier 2026

Dès cette date, vous devrez déposer vos déchets au Centre de Tri du Canard (CTC) à Granges-Marnand.

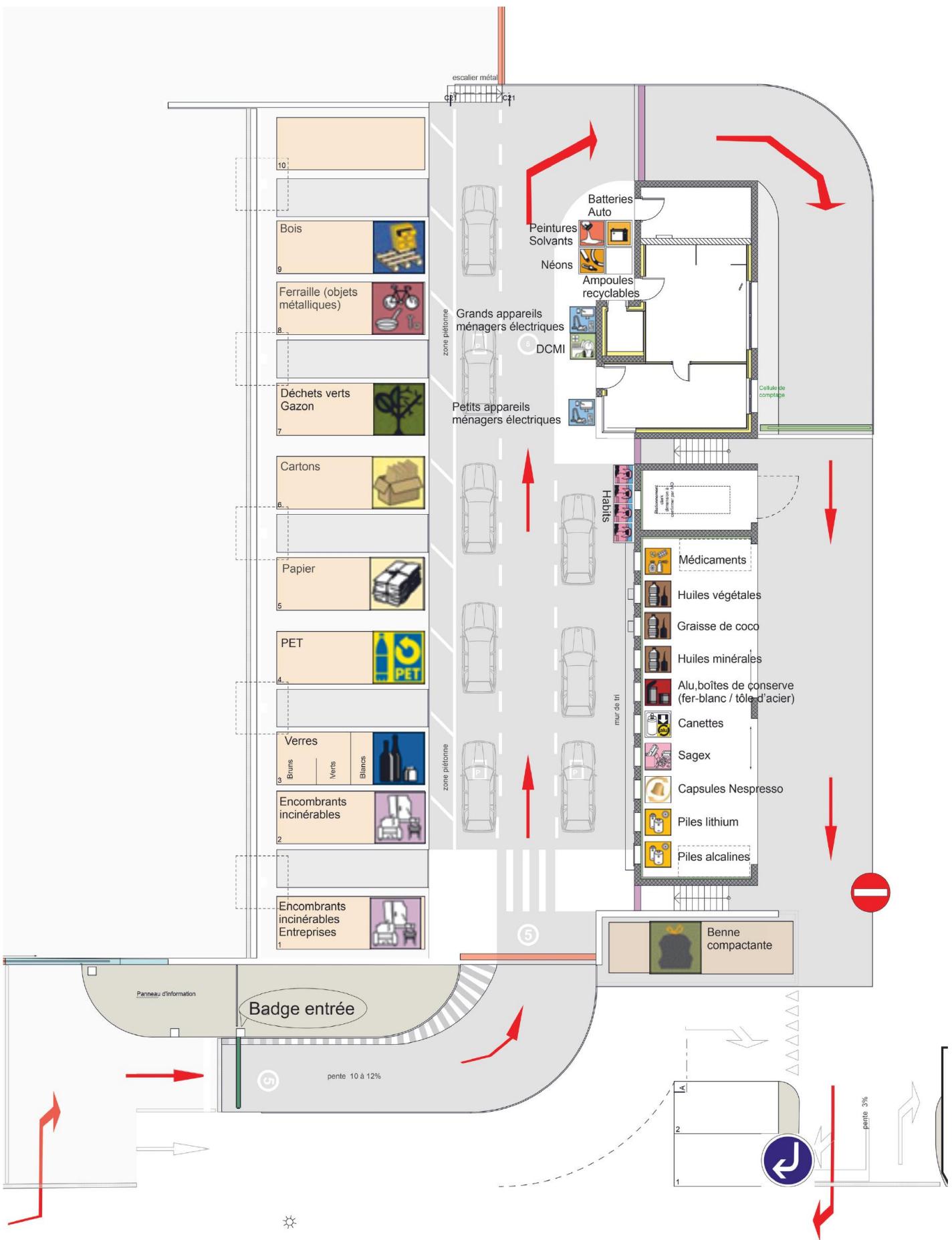
La Commune n'organisera plus de collecte de déchets encombrants à Surpierre et à Cheiry : vous pouvez les amener directement au CTC selon les modalités du Mémo Déchets.

Quelques points importants :

- Il faudra entrer une voiture à la fois par ouverture de la barrière. Pour la sortie, respectez un espace de 5 mètres entre les voitures, afin d'assurer la comptabilisation correcte des véhicules.
- Le papier et le carton doivent désormais être triés séparément :
 - Carton : plié et propre (pas de cartons souillés, p. ex. cartons à pizza).
 - Papier : propre, sans ficelle (le papier souillé va avec les déchets ménagers).
- Une benne à encombrants est disponible pour les gros objets (canapés, matelas). Pas de bois ni de métal : ceux-ci sont récupérés dans des bennes séparées.
- Les petits déchets recyclables sont à déposer au mur de tri à droite de la déchetterie : canettes alu, boîtes de conserve rincées, Sagex, graisse de coco figée, piles triées selon leur type (alcalines ou lithium).
- Les objets pouvant entrer dans un sac de 110 L doivent être éliminés avec les déchets ménagers dans les bennes compactantes de notre Commune.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au surveillant du CTC.

2. Emplacements des bennes et des points de collecte du mur de tri (sous réserve de modification ultérieure)



3. Horaire d'ouverture du CTC

- Lundi : 08h00 - 11h30
- Mercredi : 13h30 - 18h30
- Jeudi : 13h30 - 18h30
- Vendredi : 15h00 - 18h30
- Samedi : 08h00 - 12h00

4. Emplacement et accès

La déchetterie se trouve dans la zone du Canard (accessible par le chemin des Broyons, le long des berges de la Broye).

Accès au site avec votre carte magnétique habituelle pour les bennes compactantes.

Il n'est pas autorisé de passer par la route du Canard pour se rendre au CTC.

Déchets verts / Limat SA :

En période de vacances, merci de vérifier les jours de fermeture sur <https://claudelimat.ch>.

5. Journée portes ouvertes

Le mardi 16 décembre 2025 de 15h à 18h, le Centre de Tri du Canard accueillera les habitants de Surpierre pour une visite des installations.

Merci de venir sans vos déchets, uniquement pour découvrir le site.

Eau potable

RAPPORT D'ANALYSE

Date des prélèvements : 19.11.2024 / 17.03.2025 / 10.06.2025 / 15.09.2025

Lieux des prélèvements : puits 1 100C, puits 2 101C, puits 3 101C, source ouest 102C, puits des Ouches, puits du Gros Marais et dans le réseau de distribution communal.

➔ A partir du mois d'octobre 2025, le nouveau puits du Gros Marais est en service et les installations Puits 1 100C, Puits 2 101C, Puits 3 101 C et source Ouest 102 C ont été mis hors service.

1. Qualité de l'eau

Lors des prélèvements effectués à fin 2024 et durant l'année 2025, un dépassement de la norme concernant le taux de nitrate a été constaté au niveau du puits 1 Basset 100c. L'eau de ce puits va directement au réservoir (pas de consommation), puis en se mélangeant avec l'eau des autres captages, elle devient conforme aux normes en vigueur.

Des dépassements microbiologiques ont aussi été observés dans l'eau brute (l'eau avant traitement) du puits 101 C. Après traitement préventif au chlore, tous les échantillons répondent aux exigences microbiologiques.

Un léger dépassement de la norme, au niveau du taux de fer, est observé dans l'eau brute au Puits du Gros Marais. Cette valeur devient conforme après traitement par oxygénéation et préventif au chlore.

Le Conseil communal évalue alors l'obligation d'installer une station de filtration du fer car une légère turbidité persiste dans le réservoir. Celle-ci reste toutefois en dessous de la norme à respecter.

2. Dureté de l'eau

Moyenne de dureté de l'eau : 35 = eau dure

3. Teneur en nitrate

Une moyenne de 23 mg/L (la valeur de tolérance est de 40 mg/L)

4. Germes aérobies mésophiles

En moyenne 60 germes aérobies mésophiles ont été détectés (la valeur de tolérance est de 300 germes microbiologiques dans le réseau de distribution).

5. Provenance de l'eau

Eau de source et de nappe d'eau souterraine

6. Traitement

Traitement préventif à la sortie du réservoir avec du Chlore 3%

7. Chlorothalonil :

Une campagne d'analyse a été réalisée lors des prélèvements du mois de septembre 2025 (sortie du réservoir, puits des Ouches, puits du gros Marais). Toutes les analyses sont conformes pour tous les métabolites.

Les rapports du laboratoire cantonal peuvent être consultés au bureau communal aux heures d'ouverture habituelles. Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à prendre contact par téléphone avec notre fontainier Daniel Bongard au n° 079 708 73 34 ou le conseiller communal en charge de l'eau potable Alexandre Gorret au n° 079 449 07 74.



Commission Seniors+

« Ensemble, faisons grandir le bien-être des aînés dans notre Commune ! »

Un projet né du cœur de nos villages

À Surpierre, Cheiry, Praratoud, Villeneuve, Chapelle et Coumin, la solidarité fait partie de notre identité. Ces dernières années, de nombreux habitants nous ont confié leurs envies : garder leur autonomie, rester actifs, maintenir des liens et vivre sereinement dans leur Commune.

Pour répondre à ces attentes, le Conseil communal a sollicité par différents canaux quelques-uns parmi nous :

- ♥ Ariane Guex de Cheiry, Présidente
- ♥ Dominique Gillabert de Villeneuve, Vice-Présidente
- ♥ Sandra Torche de Cheiry, Secrétaire
- ♥ Alessandro Caponi de Surpierre
- ♥ Werner Wildi de Villeneuve
- ♥ Oscar Cancela de Surpierre

La Commission Seniors+ a vu le jour en mai 2025, sous l'égide du Conseil communal, en vue de se conformer à la Loi fribourgeoise sur les seniors (LSen) qui demande à chaque Commune d'élaborer un « concept Senior+ » adapté aux besoins locaux.

Notre mission est celle de soutenir, écouter et accompagner les seniors pour qu'ils se sentent reconnus, entourés et partie active de notre communauté.

Pourquoi une Commission Seniors+ ?

Les enquêtes menées en 2020 et 2021 auprès des personnes en âge de la retraite ont mis en évidence leurs désirs de :

- Renforcer les liens sociaux
- Faciliter la mobilité (transports, covoiturage, déplacements courts)
- Prévenir l'isolement
- Maintenir des activités adaptées, proches et variées
- Améliorer l'accès à l'information et au numérique
- Mettre en valeur les compétences et l'expérience des aînés

La Commission Seniors+ a pour mission de répondre à ces enjeux de manière accessible et pragmatique.

D'un point de vue légal, la Commission Seniors+ est une entité non officielle nommée par le Conseil communal, dont les coûts de fonctionnements sont inscrits dans le budget de la Commune. La Commission s'organise en toute liberté dans les limites des missions qui lui sont confiées.

Les objectifs envisagés dès maintenant visent à :

- ✓ Encourager le maintien à domicile
- ✓ Préserver la santé physique et mentale des aînés
- ✓ Créer du lien entre générations
- ✓ Proposer des activités d'intérêts aussi larges que possible
- ✓ Soutenir l'accès à l'information et au numérique
- ✓ Valoriser les savoir-faire des seniors
- ✓ Renforcer les échanges et l'entraide dans nos villages et hameaux

Zoom sur les projets présentés à la réunion publique du 29 octobre 2025 :



Accompagnement à la personne

Visite à domicile, moment café, lecture partagée, promenade ou simplement un moment de partage. Contre l'isolement, pour favoriser la santé psychique et créer du lien social.



Jardin communautaire intergénérationnel

Création d'un espace de culture partagé favorisant le mélange des générations et la satisfaction de récolter ses propres fruits et légumes.



Tables de bistrot ou d'hôte

Repas partagés, café-croissant dans une approche conviviale favorisant les échanges autour d'un repas complet.



Marché artisanal des seniors

Un marché avec participation active des seniors pour valoriser la production artisanale, créer des moments de convivialité et favoriser la réalisation de soi.



Balades et sorties variées

Pique-niques, balades gourmandes, découverte de sentiers, et autres activités de loisirs propres à maintenir notre forme physique tout en partageant des moments agréables en groupe.



Cours informatique + permanence numérique

Cours informatique de base, e-banking (accès et paiements), accompagnement individuel mensuel pour développer nos autonomies et accéder au monde numérique en toute confiance.



Livraison de repas

Partenariat avec restaurant ou chef privé pour offrir des repas sains et complets à un prix abordable, directement à domicile.

Envie de participer ?

La Commission Seniors+ souhaite fonctionner de façon ouverte, accueillante et efficace. Nous comptons sur vous pour partager vos idées, participer selon vos disponibilités comme bénévole, offrir un coup de main pour des transports, transmettre votre savoir-faire ou simplement rejoindre les activités. Chaque geste compte, chacun est le bienvenu.

Pour conclure...

La démarche Seniors+ est un projet de grande valeur humaine, construit pour et avec les habitants de Surpierre, en misant sur des activités ayant du sens.

Dès maintenant, merci à tous ceux qui contribuent, participent ou soutiennent cette belle aventure.





CONTRÔLE DE L'HABITANT

Arrivées & départs

Entre le 1.11.2024 et le 31.10.2025, le contrôle de l'habitant a enregistré :

- **101** arrivées et **82** départs

Entrées dans la vie civique et civile

Auderset Ethan
Blanco Ramirez Gaël
Chevalley Noah
Cloutier Mélody
Cunha Calvy
Da Costa Seixas Leandro

Dutoit Alicia
Romualdo Mirko
Ruggiero Alessandro
Torche Grégory
Torche Caroline

Anniversaires « chiffres ronds »

Ballif Francis (80 ans)
Ballif Simone (90 ans)
Catillaz Monique (90 ans)
Girard Léonard (80 ans)
Gorret Anne-Marie (80 ans)
Maillard Gabriel (80 ans)

Roccabruna Margarith (80 ans)
Thierrin Rose (90 ans)
Wolleb Marie (80 ans)

Naissances

Berton Sacha (17.7.2025)
Chappuis Kateline (27.10.2025)
Corboud Ailana (26.11.2024)
Da Silva Peil Isaac (1.9.2025)
Estoppey Aloïs (24.10.2025)
Ibrahimi Duena (9.1.2025)

Ibrahimi Yuna (9.1.2025)
Kämpf Elisia (30.12.2024)
Mojon Léa (15.2.2025)
Pereira Aurélien (22.1.2025)
Pfister Jordy (21.10.2025)

Décès

Beja José (18.10.2025)
Buffat Carole (18.9.2025)
Corboud Christiane (31.5.2025)
Girard Corinne (21.9.2025)
Horner Judith (25.9.2025)
Marcanti Jean (24.5.2025)

Marro André (26.2.2025)
Muller Frédéric (15.1.2025)
Pittet Lucie (19.12.2024)
Steiner Nadège (8.8.2025)
Thierrin Blandine (2.4.2025)



AGENDA

Centre de Tri du Canard (CTC) à Granges-Marnand, journée portes ouvertes

Le Centre de Tri du Canard accueillera la population de Surpierre pour une visite des installations :

le mardi 16 décembre 2025 de 15h00 à 18h00

ATTENTION : aucun déchet ne sera collecté à cette occasion !

Fêtes de fin d'année

Le bureau de l'administration communale fermera ses portes :

le jeudi 18 décembre 2025 à 11h00

L'équipe administrative se réjouit de vous retrouver dès le lundi 5 janvier 2025 à 16h00.

Déchetteries, site de Surpierre et de Cheiry

La dernière ouverture aura lieu :

le samedi 3 janvier 2026, à l'horaire habituel

À cette occasion, vin chaud & thé seront offerts par le Conseil communal aux habitantes & habitants. Un moment à partager en toute convivialité !

Assemblée communale 2026

Le conseil communal vous donne rendez-vous :

le mardi 21 avril 2026, à 19h30 à la grande salle de Surpierre

C'est la dernière de la législature ...

Fête nationale 2026

!! SAVE THE DATE !! Les festivités se dérouleront :

le samedi 1^{er} août 2026



COMMUNE DE SURPIERRE
Route de Granges 5, 1527 Villeneuve

OUVERTURES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE dès janvier 2026

- ✓ **LUNDI** : **16h00 – 18h00** ***NOUVEAU !***
- ✓ **MARDI**: **13h30 – 15h00**
- ✓ **JEUDI** : **09h00 – 11h00**

✓ sur **RENDEZ-VOUS**, à convenir par :



026 668 10 20

OU



secretariat@surpierre-fr.ch

Le personnel administratif se réjouit de votre prochaine visite, il vous répondra volontiers.

Le Conseil communal